



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général de Montpreveyres du 10 décembre 2020

Présidence : Mme Martine Borgeaud

Secrétaire : M Flavio de Almeida Fernandes

La Présidente prend la parole à 20h16 et salue les Municipaux ainsi que les conseillers présents et leur souhaite la bienvenue.

1. Appel

Excusés

Chappuis Corinne

Cloux Gilles

Gremillet Brigitte

Guex Françoise

Guex Philippe

Jaccard Cloux Catherine

Mordasini Elisabeth

Pauli André

Staub Christophe

Staub Leyla

Villet Mathieu

Weber Fabrice

Zimmermann Alexandra

Zimmermann Christina

Non-excusés

Villars François

Gabella Anne-Marie

Kolly André (rejoint la
séance à 20h35)

La Présidente procède à l'assermentation de Monsieur Ernest Dubi.

Présents : 26	Excusés :14	Non-excusés: 2	Total : 42
---------------	-------------	----------------	------------

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. La Présidente déclare la séance ouverte.

Ordre du jour

La Municipalité demande de reporter le point « Communications de la Municipalité » au point 9. Il est aussi précisé qu'il nous faudra nommer un suppléant au point 8, le délégué étant d'office notre municipal M. Claude Küng.

L'ordre du jour est accepté avec les modifications proposées par 22 OUI, zéro NON et 2 abstentions.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2020
3. Communications de la Présidente
4. Préavis municipal 9/2020 – Demande de crédit complémentaire de 69'000.- pour la sécurisation de l'arrêt de bus « Balances » et « Riau Graubon », ainsi que la route du Riau.
5. Préavis municipal 10/2020- Demande de crédit de 430'000.- - Réalisation du concept de protection contre les dangers liés à l'eau
6. Préavis municipal 11/2020- Demande de 300'000.- pour honorer les obligations et assurer un fond de roulement
7. Préavis municipal 12/2020- Budget 2021
8. Nomination d'un délégué suppléant au conseil intercommunal de l'Association Epuration Moyenne Broye
9. Communications de la municipalité
10. Divers et propositions individuelles

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

Il est accepté avec les modifications suivantes :

M. Jaquier demande de rectifier l'ordre des pages 4-5-6.

La Présidente passe au vote. Le procès-verbal est accepté tel que corrigé.

Résultats : 24 Accepté : 19 Refusé : 0 Abstentions : 5

3. Communications de la Présidente.

En réponse à la demande de certains conseillers de pouvoir recevoir les documents sous forme électronique et non papier, la Présidente informe que cela doit être soumis à l'assemblée et voté. Dans tous les cas, l'envoi par voie électronique ne concerne pas la convocation. Cette question est remise à une séance ultérieure.

4. Préavis Municipal n°9/2020 : demande de crédit complémentaire de CHF 69'000.- pour la sécurisation des arrêts de bus « Balances » et « Riau-Graubon », ainsi que la route du Riau.

Personne ne demande la lecture du préavis.

Deux commissions ont été demandées par la municipalité pour examiner cet objet.

M. David Cuttelod lit le rapport de la commission ad hoc qui admet que le projet s'avère plus onéreux qu'imaginé au départ. Les demandes cantonales notamment qui ont été émises dans le cadre de la procédure d'examen préalable au sens de la Loi sur les routes impliquent des coûts supplémentaires pour la prise en compte des personnes à mobilité réduite et des mesures de protection des sources. Le montant du crédit d'études doit également être revu à la hausse. Considérant que la sécurité des arrêts de bus n'est pas des meilleures et que le revêtement des quais est dans un état déplorable, la commission juge que des travaux d'entretien et d'amélioration de la sécurité sont nécessaires. De plus, la loi sur l'égalité pour les handicapés exige que nous soyons aux normes d'ici 2023.

Par conséquent, la commission ad hoc est favorable au préavis soumis, mais demande par amendement qu'une commission de suivi du projet soit nommée au sein des conseiller-ère-s pour aider la municipalité à mener le projet à bien.

Arrivée à 20h35 de M. André Kolly. 25 conseillers sont présents, au lieu de 24 auparavant.

M. Denis Pichonnat lit le rapport de la commission des finances qui précise qu'un crédit d'études de CHF 35'000.- a déjà été accordé à ce jour. Le complément de CHF 69'000.- demandé porte le crédit d'étude globale à CHF 104'000.-. Les subventions cantonales devraient atteindre env. CHF 41'000.-. Le crédit sera amorti sur une durée de 10 ans. La commission propose à l'assemblée de valider le préavis municipal.

La Présidente ouvre la discussion :

M. Philippe Thévoz, municipal, apporte des compléments : On parle de CHF 1'000'000.- pour l'ensemble du projet. Ces 2 arrêts de bus ne sont pas aux normes et depuis l'installation de l'association Cerebral Vaud à l'auberge des Balances, l'AVACH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées) a demandé d'y remédier. Ces normes concernent notamment la hauteur des quais. La mise aux normes deviendra obligatoire pour toutes les communes d'ici 2 ans. Le projet concerne donc la mise en conformité, la sécurité des usagers, l'attractivité des transports publics. Ce dernier point est donc un enjeu politique quant à la durabilité. Heureusement que le canton est d'accord de financer la moitié de ce projet. La proximité de ces 2 arrêts distants de 850m a été discutée avec la commission, mais la Municipalité est convaincue que l'attractivité des transports publics est un enjeu capital pour les futurs déplacements. Et cela passe par le maintien de ces 2 arrêts. De plus l'arrêt des Balances est utile, voire nécessaire, pour Cérébral Vaud et quelques usagers habitant le haut du village ou aux abords de la route de Berne et de la Croix-neuve, mais aussi des Cullayes. Les événements à la grande salle drainent aussi du public préférant utiliser les transports publics. L'arrêt du Riau Graubon assure une desserte aux hameaux proches du haut du village, la Mellette et Molliebaudin ou à quelques usagers de Corcelles-le-Jorat. Selon la DGMR, l'utilité de ces 2 arrêts ne doit pas être remise en question. Ils répondent à des besoins distincts.

Pour information, nous nous dirigeons vers une solution d'éclairage solaire pour la route du Riau uniquement. Les coûts sont devenus tout à fait concurrentiels sur le marché. La Municipalité n'est pas forcément favorable à la création d'une commission de suivi, car le projet est à bout touchant. M. Thévoz remercie les membres de penser aux générations futures en investissant dans ce genre d'infrastructures utiles à la communauté.

M. Camille Dewarrat dit qu'il est surpris que la municipalité veuille sécuriser deux arrêts de bus aussi proches, cela coûte trop cher. Il dépose l'amendement suivant modifiant les conclusions du préavis municipal :

- *d'accorder à la Municipalité un crédit d'études complémentaires pour la sécurisation de l'arrêt de bus « Les Balances » uniquement. L'amendement ne spécifie pas de montant.*

Mme Isabelle Mermoud : dans la mesure où l'arrêt de bus Riau Graubon se trouve sur le domaine cantonal, qu'en est-il des subventions ?

D'après M. David Cuttelod, la construction et l'entretien des arrêts est bien à la charge des communes, mais le canton subventionne les travaux à hauteur de 50%.

Mme Carol Gachet aimerait des précisions sur le rôle de la commission de suivi demandée par l'amendement de la commission ad hoc.

M. David Cuttelod répond pour la commission ad hoc : il s'agirait d'examiner l'emplacement précis de l'arrêt des Balances. A son avis, on pourrait voir, en raison de l'aspect financier, si on peut mettre plus de moyens sur l'arrêt Riau Graubon qui a besoin d'être sécurisé et de faire quelque chose de provisoire pour sécuriser l'arrêt des Balances.

M. Philippe Thévoz poursuit en disant que l'idée est de faire des économies sur l'arrêt des Balances en gardant ce qui peut l'être.

M. Ernest Dubi souhaiterait qu'on étudie la variante de mettre une passerelle pour remplacer le passage piéton jugé trop dangereux.

M. Cédric Besson estime que l'arrêt du Riau Graubon doit être maintenu. On ne peut pas relier les 2 arrêts à pied par le bas-côté de la route.

M Denis Pichonnat, au nom de la commission des finances, rappelle que l'on discute du montant d'étude.

M. Michel Jaquier demande dans quelles proportions seront répartis les CHF 69'000.- entre les 2 arrêts.

M. Philippe Thévoz répond que c'est le côté Riau qui coûte le plus cher, en raison aussi des études hydro-géologiques dont il faut tenir compte.

M. Nicolas Saugy est surpris qu'on ait prévu de minimiser les travaux aux Balances, malgré les subventions du canton et le fait qu'il faudra être aux normes d'ici 2023.

M. Philippe Thévoz répond qu'on garde ce qui peut l'être et qu'on va créer un quai plus haut sur la place pour que les bus de Cérébral Vaud puissent quand même manoeuvrer.

M. Thierry Ruch rappelle que les arrêts de bus doivent être prévus en fonction de leur fréquentation. Est-il garanti que l'on pourra garder les 2 ? Qu'en est-il du parcage lors des manifestations si on prend de l'espace supplémentaire pour l'implantation des quais ?

M. Ernest Dubi demande à la municipalité ce qu'il en est de la servitude liée au bâtiment des Balances qui permet à ces places de parc de rester à disposition de la commune.

M. Thévoz répond que la réduction de la servitude est en discussion de manière cordiale avec l'association Cerebral Vaud. Pourtant, à la connaissance de M. Dubi, les débats restent très délicats.

La commission de suivi devrait être composée de personnes du métier ou particulièrement concernées de par la situation de leur domicile.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote. 1^{er} amendement :

- *Il est demandé qu'une commission de suivi du projet soit nommée au sein des conseiller-ère-s pour aider la municipalité à mener le(s) projet(s) à bien.*

Résultats : **Accepté : 17** Refusé : 4 Abstentions : 4

2^e amendement :

- *D'accorder à la Municipalité un crédit d'études complémentaires pour la sécurisation de l'arrêt de bus « Les Balances » uniquement.*

Résultats : **Accepté : 1** **Refusé : 18** Abstentions : 6

La Présidente relit les conclusions du préavis avec l'amendement accepté et passe au vote.

Résultats : **Accepté : 21** Refusé : 1 Abstentions : 3

Le préavis amendé est accepté avec 21 voix.

Les membres du conseil intéressés à faire partie de la commission de suivi sont priés de venir s'inscrire auprès du bureau en fin de séance.

5. Préavis municipal n°10/2020 - Demande de crédit de 430'000.- réalisation du concept de protection contre les dangers liés à l'eau.

M. Denis Pichonnat lit le rapport de la commission des finances qui propose aux conseillers de valider la demande de crédit.

M. Cédric Besson demande : dans la mesure où la commune doit payer les intérêts durant toute la durée des travaux, qu'en sera-t-il si un souci prolonge la durée des travaux ?

M. Philippe Thévoz répond que les subventions sont en général rapidement versées. Il n'y a pas trop de souci à se faire, en espérant bien sûr qu'il n'y ait pas de complications dans la réalisation des travaux. Des travaux de préparation pourront être faits grâce au versement de ces subventions.

M. Denis Pichonnat demande qui est le maître d'œuvre. M. Philippe Thévoz répond que c'est la commune.

Il faudra bien entendu sécuriser les canalisations, notamment sous l'ancienne décharge et l'analyse caméra permettra de voir où il y a lieu d'intervenir.

M. Ernest Dubi demande si la commune dispose des CHF 430'000.-

M. Frédéric Berner dit que cela fera l'objet d'une demande d'emprunt (p.14 du préavis)

La Présidente relit les conclusions du préavis passe au vote.

Résultats : **Accepté : 18** Refusé : 0 Abstentions : 7

Le préavis amendé est accepté avec 218 voix.

6. Préavis municipal n°11/2020 : Demande de 300'000.- pour honorer les obligations et assurer les fonds de roulement.

M. Denis Pichonnat lit le rapport de la commission des finances qui relève que ce manque de liquidités aurait pu être anticipé par la municipalité. Elle propose toutefois aux conseillers de valider le préavis, respectivement de permettre à la commune de travailler à l'aide d'un outil de gestion tel que la ligne de crédit.

M. Frédéric Berner : la municipalité n'aurait pas pu anticiper ce manque de liquidités. En mai 2020, la trésorerie s'élevait à env. CHF 700'000.- Rien n'indiquait que dans la suite de l'année les versements de l'Administration cantonale des impôts allaient chuter de la sorte.

Mme Isabelle Mermoud demande ce que signifie une ligne de crédit et comment cela fonctionne.

M. Christophe Péclard, boursier communal : Une ligne de crédit est un compte courant sur lequel on peut aller en négatif et que dès qu'on a des liquidités, on le rembourse le plus vite possible ; le but ce n'est pas d'aller au maximum des CHF 300'000.- mais d'utiliser uniquement ce dont on a besoin. Les intérêts sont à 2,5%. Le contrat n'est pas limité dans le temps.

M. Ernest Dubi demande si on sait quand le canton pourra verser ce qui revient à la commune.

M. Jacques Chappuis répond que non, le canton n'a pas la garantie que les contribuables vont payer leurs impôts.

M. Denis Pichonnat précise que normalement on aurait dû voter cette ligne de crédit en début de législature.

M. Mauro Ré comprend qu'il y a un besoin de trésorerie immédiat, mais estime qu'un budget de trésorerie devrait être établi et qu'une échéance de remboursement devrait être fixée.

M. Frédéric Berner répond et rappelle que la commune n'a pas du tout accès aux données privées sur les impôts des contribuables. C'est-à-dire qu'on a aucune projection possible pour savoir quand cet argent va rentrer. Même l'ACI ne peut pas donner de garantie sur la rentrée des impôts, donc il est difficile de répondre à cette demande de budget.

Mme Maria Spoerry demande ce qui se passe si on refuse ce préavis.

M. Frédéric Berner répond qu'on ne pourra pas honorer des factures. Les écoles, les employés ne seront pas payés jusqu'à la fin de l'année. On ne pourra pas faire face aux obligations que l'on a.

La Présidente relit les conclusions du préavis et passe au vote.

*Résultats : **Accepté : 21** Refusé : 1 Abstentions : 3*

Le préavis est accepté avec 21 voix.

7. Préavis n°12/2020 – Budget 2021

M. Denis Pichonnat lit le rapport de la commission des finances qui propose d'accepter le préavis en y ajoutant un amendement mineur au compte 101.300.1 qui permettrait de ramener l'autofinancement dans les chiffres positifs.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Camille Dewarrat partage pleinement les préoccupations de la commission des finances et approuve tous les points du rapport. Néanmoins, il estime que la période actuelle n'est pas propice pour mettre en oeuvre des augmentations prévues à l'avantage du personnel administratif.

Il remet en question les 10% d'augmentation du poste 101.300.1, traitements et vacations (Municipalité) ainsi que le poste 110.301.1, traitement du personnel administratif.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote de l'amendement de la CoFin:

- o *101.300.1 Traitement et vacations de la Municipalité : de CHF 5000.- en diminution, pour un montant final de CHF 105'000.- au lieu des CHF 110'000 proposés.*

Résultats : **Accepté : 14** Refusé : 4 Abstentions : 7

Cet amendement est accepté avec 14 voix.

La Présidente relit les conclusions du préavis amendé :

Résultats : **Accepté : 22** Refusé : 0 Abstentions : 3

Le préavis amendé est accepté avec 22 voix.

La Présidente remercie plus particulièrement la commission des finances qui a été très sollicitée en cette fin d'année pour tous ces objets et qui rend toujours des rapports bien complets.

8. Nomination d'un délégué suppléant au conseil intercommunal de l'Association Epuraton Moyenne Broye

Personne ne se propose. M. André Pauli, absent ce soir, s'est porté volontaire de manière anticipée auprès de la Présidente. Il est nommé à l'unanimité par acclamation.

9. Communications de la Municipalité

M. Claude Küng :

L'article paru le 25 novembre dans le journal 24h rapportait que la teneur en métabolites du chlorothalonil dans les sources communales de la commune dépasse la valeur autorisée, ce qui signifie que notre eau était potentiellement contaminée et cancérigène à Montpreveyres. Un rectificatif a été demandé : il s'agit des captages exploités par Pully. Toutes les mesures microbiologiques attestent que notre eau est de très bonne qualité.

M. Jean-Marc Ruiz demande d'où vient cette substance. Le chlorothalonil provient des traitements phytosanitaires du milieu agricole, traitement du mildiou des pommes de terre par ex.

Égouts : Suite aux travaux à Molliebaudin (2019), les pompes de la station de relevage ne fonctionnent plus que 3 heures par semaine en cas de fortes pluies, contre 33 h auparavant.

Le réseau Est de la route de Berne a été analysé et a révélé beaucoup d'obstructions. Il y aura 16 interventions à faire qui feront l'objet d'un préavis. Le côté Ouest du réseau sera analysé en 2022.

Rapport du SIEMV : les eaux claires et parasites sont toujours présentes dans les eaux usées. Les communes sont invitées à procéder à des contrôles pour en diminuer les quantités. Ceci explique les travaux de réhabilitation entrepris par la commune.

Le SIEMV sera opérationnel jusqu'à la mise en service de la STEP de Lucens et sera remplacé par l'EMB dont nous avons parlé au point 8.

Le budget du SDIS a été adopté. La nouvelle caserne des pompiers sera inaugurée au printemps 2021.

Le radar pédagogique dont s'est dotée la commune enregistre les heures et les vitesses des véhicules. Certains véhicules ont dépassé largement les 50 km/h. La municipalité souhaite demander à la gendarmerie de placer un radar avec application des amendes d'ordre.

Mme Cristine Pasche :

En ce qui concerne le futur collège Gustave Roud les travaux avancent bien. Le site de l'ASIJ permet de voir les films de l'avancement des travaux.

Les transports scolaires ont été adjugés pour les 5 années à venir à l'entreprise HelveCie qui a son siège à Avenches pour un montant d'environ CHF 1'700'000.-. 4 entreprises étaient candidates : Taxi Romontois pour un montant de CHF 1'423'000.- Helvétie pour CHF 1'645'000.- Transport public fribourgeois pour 1'700'000.- et CarPostal pour 2'700'000.-. Un bureau nous a aidé à examiner ce dossier. HelvéCie a obtenu ce mandat car ils peuvent faire les transports et aussi concevoir les horaires. Ces transports commenceront dès la rentrée 2021. Des contrôles plus stricts seront mis en place sur le terrain quant à la sécurité des élèves dans le bus, quant au respect des arrêts par les chauffeurs.

Mme Pasche remercie l'assemblée pour avoir accepté le budget car avec le Covid il y eu énormément de frais. Rien que le nettoyage et la désinfection coûte CHF 18'000.- de plus par mois depuis le début de la pandémie.

M. Philippe Thévoz:

La municipalité a interpellé les TL suite aux nuisances sonores des bus à 2 étages. Selon eux, leurs véhicules sont homologués et sont dans les normes au niveau sonore. Les TL ont optimisé les boîtes à vitesse et ont sensibilisé les chauffeurs à une conduite souple et économique et aux conséquences sonores de leur conduite dans les localités.

Pour information, les tickets ne sont plus vendus à bord des bus ni aux bornes. Diverses solutions existent, vente par voie électronique et certaines communes vendent les billets au bureau du greffe.

La DGMR n'a pas pu poser les parois acryliques sur les ponts en raison de la difficulté à trouver ce matériau. Dès que cela sera possible, le chantier sera remis en route.

M. Jacques Chappuis:

Suite à la mise en consultation du PGA, diverses oppositions ont été exprimées et les personnes ont été reçues par la municipalité. Une mise à l'enquête complémentaire est en cours jusqu'au 20 décembre 2020.

Le 7 Mars 2021 auront lieu les élections communales.

M. Claude Küng, M. Philippe Thévoz et M. Jacques Chappuis se représentent pour la prochaine législature.

Quant à Mme Cristine Pasche et M Frédéric Berner, ils ne se représenteront pas.

Des applaudissements vont aux 2 municipaux qui se retirent.

Un appel est fait pour de nouvelles candidatures.

M. Jacques Chappuis, syndic, tient à remercier toutes les personnes qui oeuvrent et qui donnent de leur temps pour le bien de la commune, les membres du conseil, les employés de la voirie, le boursier communal, la secrétaire municipale et la présidente du conseil.

Il souhaite une année 2021 en santé pour tout le monde.

La Présidente annonce les dates des prochaines séances du Conseil 2021 :

- 18 mars 2021
- 17 juin 2021
- 07 octobre 2021
- 09 décembre 2021

Élections à la municipalité : dimanche 7 mars 2021.

L'assermentation des autorités communales et des membres du conseil : Lundi 31 mai 2021 à 19h00.

Assermentation des associations intercommunales :

SDIS Oron-Jorat : jeudi 24 juin – 17h00

ASFE : jeudi 24 juin – 19h30

AIEJ : vendredi 25 juin – 17h00

ASIJ : mardi 29 juin – 17h00

ASCL : mardi 29 juin - 19h30

ARAS : mercredi 30 juin – 17h00

SIEMV : mercredi 30 juin – 19h30

ACPRS : jeudi 1^{er} juillet – 17h00

APOL : jeudi 1^{er} juillet - 19h30

ORPC : Lundi 28 juin : 19h00

ASEL : Lundi 28 juin – 17h00

Comme aucune assemblée communale ne peut être mise sur pied pour transmettre aux habitants les diverses informations liées aux élections, celles-ci seront transmises par des tournages.

Se référant au préavis 9/2020, M. Camille Dewarrat se demande s'il est judicieux de raccorder une des deux propriétés excentrées à notre réseau d'eau ? La réponse est que cette habitation n'est pas interdite d'être habitée. Il n'y a pas de raison de lui refuser le raccordement en eau communale.

La commune est remerciée pour avoir enlevé les pavés sur la route du village et pour le terrain plein décoratif à l'entrée du village.

Mme Carole Gachet demande dans quelle mesure les documents envoyés pour les assemblées sont confidentiels. Ce sont des documents de travail. Ndlr : *Selon l'Art. 9 de la loi sur l'information, ils sont accessibles au public.*

La Présidente remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h54.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 18 mars 2021.



Présidente



Secrétaire

